

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 septembre 2020

EMBARGO 16.09.2020 06H00

Réseau postal

La future filiale en partenariat de Martigny-Bourg s'installera dans le 13*PAM

Dès le 16 novembre 2020, les habitantes et habitants du Bourg à Martigny pourront effectuer leurs transactions postales auprès de la filiale en partenariat implantée dans le 13*PAM bordillon et profiter ainsi d'horaires élargis.

La société et les modes de vie évoluent aujourd'hui au rythme des ordinateurs et autres smartphones. Les personnes qui déposent leurs lettres et leurs colis ou effectuent leurs paiements au guichet postal sont de moins en moins nombreuses. Ce constat touche la filiale traditionnelle de Martigny 2 Bourg, comme partout en Suisse. Pour assurer une présence dans le quartier du Bourg tout en élargissant ses horaires, la Poste a choisi d'implanter sa future filiale en partenariat dans le 13*PAM, sise à la Rue du Bourg 1, dès le 16 novembre 2020.

Des horaires d'ouverture élargis

Ainsi les clients pourront continuer à effectuer leurs transactions postales dans ce commerce située près de chez eux. Ils bénéficieront d'horaires d'ouverture élargis, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14h30 à 18h30, le samedi de 8 heures à 12 heures et de 14h30 à 17 heures.

La mise en place d'une filiale en partenariat, proche de l'actuel office de poste, ne devrait pas chambouler les habitudes des clients. Au contraire, elle offre l'avantage pour eux de pouvoir exécuter leurs opérations postales tout en effectuant leurs achats auprès d'un commerce de proximité. C'est une solution locale idéale.

Une quinzaine de jours avant l'ouverture de la filiale, un tout-ménage, contenant les informations sur les prestations disponibles et les horaires d'ouverture, sera distribué à la population concernée. La filiale postale traditionnelle reste à disposition des clientes et clients jusqu'au 13 novembre à 11h30.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'Exécutif de la Ville de Martigny et la Poste depuis août 2017. Estimant que la filiale en partenariat n'était pas une alternative à l'office de poste, les autorités municipales ont fait recours auprès de la commission fédérale de la Poste (PostCom). Dans sa recommandation du 7 mai dernier, l'organe de surveillance estime que la solution proposée peut être appliquée.

Renseignements

Laurent Savary
Responsable communication pour la Suisse romande
076 568 23 22